

Extrait du Registre des Délibérations et des Décisions du Maire

Commune d'Agneaux

Séance du 11 Avril 2014

2014/049

L'an deux mille quatorze, le onze avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal d'Agneaux, légalement convoqué le 5 avril, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain SÉVÊQUE, Maire.

Étaient présents : Alain SÉVÊQUE, Jean-Marie BARRÉ, Élisabeth LEGRAND, Dany DAVID, Jean-Yves LEMÉTAYER, Annick LAMAZURE, Thierry BILLORE, Michèle DEBONO, Michel MADORÉ adjoints ; Pauline BERNABÉ-DOLLEY, André BULUCUA, Christian DELANOË, Michel DUPONT, Olivier DUVAL, Jacques LECHEVALLIER, Colette LECOT, Gaëlle LOIT, Evelyne MASSICOT, Yolanda TESNIERE, Françoise COULOMBIER, Daniel DEPINCÉ, François HÉRY, Éric LE BRUMAN, Noëlle LECLERC-BUICHON, conseillères et conseillers municipaux.

Étaient absents excusés : Thierry DUPRAY (procuration à Thierry BILLORE), Michèle LALLIER (procuration à Dany DAVID), Catherine CAUDIN (procuration à François HÉRY).

Conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Pauline BERNABÉ-DOLLEY, a été désignée comme secrétaire de séance.

Date de convocation : 05/04/2014

Date d'affichage : 19/04/2014

DÉLIBÉRATION n° 2014/04/02

OBJET : DÉLIBÉRATION PORTANT SUR LA DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES ET DU BUREAU D'ADJUDICATION

Rapporteur : Jean-Marie BARRÉ - 1^{er} adjoint

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 21.21- 21 et L.2121-22 ;

Selon les dispositions de l'article 22 du Code des Marchés Publics, il appartient au conseil municipal de désigner ses représentants au sein de la commission d'appel d'offres et du bureau d'adjudication.

Dans les communes de plus de 3500 habitants, les cinq délégués titulaires et cinq délégués suppléants appelés à siéger au sein de la commission d'appel d'offres et du bureau d'adjudication sont élus au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Vu l'exposé du rapporteur,
L'assemblée municipale décide, **à l'unanimité**, d'élire les candidats suivants :

Titulaires :

J.M. BARRÉ – P. BERNABÉ-DOLLEY – T. BILLORE – M. MADORÉ – F. COULOMBIER

Suppléants :

M. LALLIER – A. BULUCUA – J.Y. LEMÉTAYER – Y. TESNIERE – D. DEPINCÉ

